

Étude de restauration de la continuité écologique au seuil du moulin de Caranda

COMPTE RENDU N°2 : réunion de restitution de la phase 1 et de la phase 2 APS

Maître d'Ouvrage :	Syndicat du Bassin Versant de l'Ourcq amont et du Clignon
Objet :	Réunion de restitution de la phase 1 et de la phase 2 APS
Lieu de réunion :	Mairie de Cierges
Date réunion :	Lundi 23 avril 2018 – 10H00

Date de rédaction : Mardi 24 avril 2018

Rédacteur : Arnaud FLIPPE

N/Ref. : E180227/230418CR2

Version : 1

Nombre de pages : 5

Liste des présents :

Prénom NOM	Organisme	Fonction
Sylvain VERDOOLAEGHE		<i>Exploitant agricole</i>
Gérard BETHGNIES	<i>Commune de Cierges</i>	<i>Maire</i>
Jean-François ALAVOINE	<i>AFB</i>	<i>Chef du service départemental 02</i>
Roger PIOT		<i>Propriétaire de l'habitation</i>
Christian PETIT		<i>Propriétaire de l'habitation</i>
Jonathan LARGET	<i>Union des Syndicats</i>	<i>Animateur CATER</i>
Wendy WEISS	<i>Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon</i>	<i>Technicienne rivière</i>
Yves LEVEQUE	<i>Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon</i>	<i>Président</i>
Sabine LABOUREL	<i>Agence de l'eau Seine Normandie</i>	<i>Chargée d'opérations</i>
Claire ALATEINTE	<i>Chambre d'agriculture de l'Aisne</i>	<i>Conseillère</i>
Michel GANDON		
Denis GANDON		
Christian COZILIS	<i>CE3E</i>	<i>Directeur</i>
Arnaud FLIPPE	<i>CE3E</i>	<i>Chargé d'études</i>

Absents :

- Éléonore DEROLL (CARCT), excusée ;
- Christine VILETTE (Département Départemental 02)
- Jason ROBERT (Entente Marne) ;
- Jérémy DUSSAUSOY (exploitant) ;
- Anne-France LELIEVRE (DDT02) ;
- Martin DUNTZE (Fédération de pêche de l'Aisne), excusé ;
- Romain MARLOT (Fédération de pêche de l'Aisne), excusé ;
- Émilien BETHGNIES (propriétaire), représenté par Gérard BETHGNIES ;
- Éric DEMEDEIROS (propriétaire).

I. Objet de la réunion

L'objet de la réunion est de réunir les membres du COPIL pour présenter la phase 1 (état des lieux) et une partie de la phase 2 (scénarios au stade Avant-Projet Sommaire (APS)).

II. Contenu de la réunion

Diagnostic et état des lieux

Monsieur COZILIS présente l'état des lieux et le diagnostic réalisé sur le Ru de Coupé, l'Ourcq, le bras de source et le fossé de décharge.

La modélisation hydraulique a permis d'identifier les sections de contrôle provoquant des débordements :

- le pont de la D809 avec sur l'Ourcq ;
- le pont au droit du seuil de décharge pour le Ru de Coupé.

Dans le cas d'une crue plein bord du Ru de Coupé, le fossé de décharge présente des points de débordement (cf. figure 52, rapport de phase 1, page 45). Des ennoiements par l'aval sont observés sur le bras de source (ancien canal de fuite) pour les deux débits de plein bord.

Monsieur GANDON signale que, pour la répartition des débits en étiage (QMNA5), le fossé de décharge est alimenté par des fuites du seuil de décharge (fuites non prises en compte dans la modélisation).

Tracés au stade APS

Monsieur COZILIS présente les différents tracés envisageables pour restaurer la continuité écologique. Ces différents tracés impliquent des pertes de foncier pour les parcelles concernées. Madame WEISS et Monsieur LARGET précisent qu'ils impliquent aussi des gains en superficie pour certaines parcelles. Un histogramme sera réalisé pour présenter les variations foncières (gains/pertes) impliquées par le scénario retenu.

Aspect hydraulique et inondation du scénario RCE

Monsieur COZILIS précise que le scénario retenu et étudié au stade Avant-Projet Détaillé (APD) aura un gabarit capable de faire transiter à minima le débit plein bord actuel sans décharge dans le fossé de décharge. Une sécurité pourra être prise pour augmenter la capacité plein bord du Ru de Coupé.

Monsieur LEVEQUE signale que, si les aménagements permettront d'améliorer la situation, les forts débits d'orage provoqueront toujours des inondations. Madame WEISS questionne les propriétaires concernant la fréquence des inondations. Monsieur PETIT signale que les inondations ont lieu en hiver et en été lors des crues d'orage qui provoquent des montées des eaux rapides.

Les premiers résultats de la modélisation pour la situation aménagée ont montré que la remontée des eaux dans le bras de source était amplifiée par rapport à l'état initial. Cela est induit par la confluence qui n'arrive pas dans l'axe du bras de source et ce bras qui ne possède pas, comme le précise Monsieur PIOT, un gabarit suffisant pour faire transiter le débit du Ru de Coupé.

D'un point de vue continuité piscicole, Monsieur ALAVOINE souligne que la pente proche de 4% est élevée et il redoute le franchissement en période d'étiage (vitesses importantes).

Aménagements

Monsieur COZILIS indique que le nouveau lit aura une pente élevée (dénivelé à rattraper supérieur à 5 m) ce qui implique la mise en œuvre de pierres pour stabiliser le lit et éviter tout risque d'érosion régressive. Au droit de la prise d'eau du nouveau lit, un radier de contrôle/seuil de stabilisation sera mis en place pour maintenir l'amont des aménagements.

Madame WEISS s'interroge sur la nécessité de mettre en œuvre tout au long du nouveau lit un géotextile. Monsieur COZILIS répond que sur la section où la pente est forte, le géotextile est indispensable mais qu'en effet, sur les zones aux pentes moins importantes, le géotextile n'est pas obligatoire.

Contraintes à prendre en compte

Monsieur LEVEQUE s'interroge sur le trafic du chemin. Monsieur PIOT explique le trafic est faible mais indispensable pour accéder aux habitations. Monsieur COZILIS souligne l'ouvrage d'art sera dimensionné de manière à garantir le passage des engins agricoles transitant sur le chemin.

Monsieur VERDOOLAEGHE indique qu'il emprunte le chemin avec un tracteur et une bétailère pour un poids d'environ 15 T.

Le Ru de Coupé et l'Ourcq sont classés depuis 2018 en première catégorie piscicole. Les aménagements permettront de proposer des habitats lotiques et une granulométrie grossière intéressants notamment pour le chabot.

Monsieur LARGET demande au bureau d'études de prendre en compte les contraintes liées au PPRI.

Madame WEISS signale qu'avec le nouveau lit du Ru de Coupé, il n'y aura plus d'eau dans le bras en aval de la chute. Une pompe à nez devra être mise en place pour garantir l'abreuvement du bétail.

Choix du scénario

Monsieur VERDOOLAEGHE explique que le pont du Ru de Coupé au droit du seuil de décharge est en mauvais état. Le tracé RCE 1 doit donc prendre en compte une réfection de ce dernier ce qui implique un coût supplémentaire. Le tracé RCE 2 s'affranchit de la problématique du pont puisque le Ru de Coupé serait dévié en amont. Il souligne que le fossé de décharge n'aura plus d'utilité suite aux aménagements et que son comblement est indispensable.

Le fossé de décharge est utile sur la partie entre la route et le nouveau bras puisqu'il récupère les eaux de la route et des drains de la parcelle Y155. Cette partie du bras de décharge doit donc être maintenue. Monsieur GANDON précise qu'un entretien important du fossé de décharge sera à réaliser puisqu'il récupérera les eaux de ruissellement et jouera un rôle de décanteur (dépôt et colmatage important).

Le maintien d'une partie du fossé de décharge permettra de réduire le volume nécessaire à son comblement. Cependant, Monsieur COZILIS explique qu'un déficit sera certainement encore présent. Il propose de créer une zone humide par dépression à l'est du chemin en amont du seuil de décharge du Ru de Coupé afin d'avoir des déblais supplémentaires. Madame LABOUREL précise que des sondages pédologiques devront être effectués afin de connaître la nature des sols sur cette zone.

Monsieur VERDOOLAEGHE demande s'il est possible de réduire la bande au nord du chemin à 5 m pour limiter la perte foncière sur la parcelle ZA9. Il s'interroge également sur la possibilité de réduire la perte foncière sur la parcelle Y155 de Monsieur DUCHAUSSOY. Monsieur COZILIS explique que le nouveau lit ne peut pas être trop proche du chemin au risque d'avoir un angle à 90° abrupte en amont immédiat de l'ouvrage d'art.

Madame WEISS s'interroge sur la pente de la partie amont du tracé RCE 2. Sera-t-elle aussi forte que pour le tracé RCE 1 ? Monsieur COZILIS répond qu'une pente plus forte en amont de l'ouvrage d'art de franchissement du chemin est inéluctable et que cette forte pente sera accompagnée de pierres pour dissiper l'énergie et maintenir le lit.

Monsieur COZILIS explique l'ouvrage d'art de franchissement du chemin sera plus facilement réalisable dans le tracé RCE 2 que dans le tracé RCE 1 car il sera dans un meilleur axe.

Mesures agro-environnementales (MAE) et remembrement

Madame LABOUREL indique que le remembrement en cours sur le secteur d'étude peut permettre un équilibrage suite aux pertes / gains fonciers liés aux aménagements. Madame ALATEINTE explique que les parcelles non exploitables peuvent être utilisées pour les MAE et faire l'objet de subventions annuelles. Monsieur COZILIS propose également un rachat des parcelles non exploitables par l'Agence ou la chambre d'agriculture.

Ajustement du scénario RCE 2

Le choix du COPIL s'oriente sur le scénario 2 avec la variante de confluence. Les ajustements à étudier au stade Avant-Projet Détaillé sont les suivants :

- équilibrage déblais/remblais :
 - o terrassement du nouveau lit ;
 - o utilisation des merlons pour le remblai du fossé de décharge et du bief ;
 - o comblement total du bief ;
 - o comblement du fossé de décharge excepté sur la partie entre la route et le nouveau bras.
- adaptation du pont cadre pour un débit de plein bord ;
- réduction à 5 m de la bande entre le chemin et le nouveau lit ;
- variante pour la confluence pour être davantage dans l'axe ;
- reprofilage et mise à gabarit du bras de source ;
- intégration d'un système d'abreuvement pour les pâtures.

Le scénario RCE 2 et les ajustements actés en réunion sont retenus sous réserve de l'accord de Monsieur DUSSAUSOY, exploitant de la parcelle Y155, directement concerné par le tracé.

Suite de l'étude

Le scénario retenu (tracé RCE 2 avec variante confluence) va être étudié au stade Avant-Projet Détaillé et modélisé. La réunion de restitution de ces éléments est prévue le lundi 18 juin 2018 à 10 heures en mairie de Cierges.

III. Liste de diffusion

Prénom NOM	Organisme	Mail
Sylvain VERDOOLAEGHE	Exploitant agricole	sylvain.verdoolaeghe@orange.fr
Gérard BETHGNIES	Commune de Cierges	mairiecierges02@orange.fr
Émilien BETHGNIES	Propriétaire de parcelles riveraines	
Jean-François ALA VOINE	AFB	sd02@afbiodiversite.fr
Roger PIOT	Propriétaire de l'habitation	roger.piot@aliceadsl.fr
Jonathan LARGET	Union des Syndicats	union-des-syndicats@griv.fr
Wendy WEISS	Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon	sigbv-ourcq-amont@orange.fr
Romain MARLOT	Fédération de pêche de l'Aisne	rmarlot@peche02.fr
Yves LEVEQUE	Syndicat du BV de l'Ourcq amont et du Clignon	y.leveque02@gmail.com
Sabine LABOUREL	Agence de l'eau Seine Normandie	labourel.sabine@aesn.fr
Éric DEMEDEIROS	Propriétaire de parcelles riveraines	edemedeiros@orange.fr
Éléonore DEROLL	CARCT	eleonore.deroll@carct.fr
Martin DUNTZE	Fédération de pêche de l'Aisne	mduntze@peche02.fr
Anne-France LELIEVRE	DDT02	anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr ddt-env@aisne.gouv.fr
Jason ROBERT	Entente Marne	jason.robert@marne.fr
Christine VILETTE	Département de l'Aisne	cvillette@cg02.fr
Claire ALATEINTE	Chambre d'agriculture de l'Aisne	claire.alateinte@ma02.org
Michel GANDON		gandonmichel02@gmail.com
Denis GANDON		gandon.denis@wanadoo.fr
Jérémy DUSSAUSOY	Exploitant agricole	sandradussaussoy@gmail.com
Christian PETIT	Propriétaire de l'habitation	oursourcq@bbox.fr
Christian COZILIS	CE3E	christian.cozilis@ce3e.fr